



N° 51

1^{er} novembre 1999

Bimensuel

Les élections fédérales du 24 octobre ont soumis les services concernés (SIC, SCRIS, CIEV, Chancellerie d'Etat) à un véritable marathon, qui durait depuis plusieurs mois et qui s'est terminé le lundi 24 vers 10 h par la publication des résultats définitifs.

Deux nouveautés ont permis d'améliorer la qualité du service aux citoyens:

- l'édification d'une cantine sur l'Esplanade du Château a triplé l'espace où pouvaient se rencontrer la presse, les candidats et les citoyens intéressés,
- le site Internet de l'Etat de Vaud permettant à chaque citoyen de suivre, pas à pas, l'évolution du dépouillement.

PHOTOS: PH. MAEDER ET ARC



Cantine sur l'Esplanade: un nouvel espace bienvenu pour les visiteurs

Elections, marathon...

Dans ce numéro

ACTUEL
Négociations sur le statut **2**

MODERNISATION
Interview de Jean-Marc Schwab, pilote de la modernisation de l'Etat **3**

EMPLOI
19 postes vacants **4**

CONSEIL D'ETAT
Décisions de la quinzaine **6**

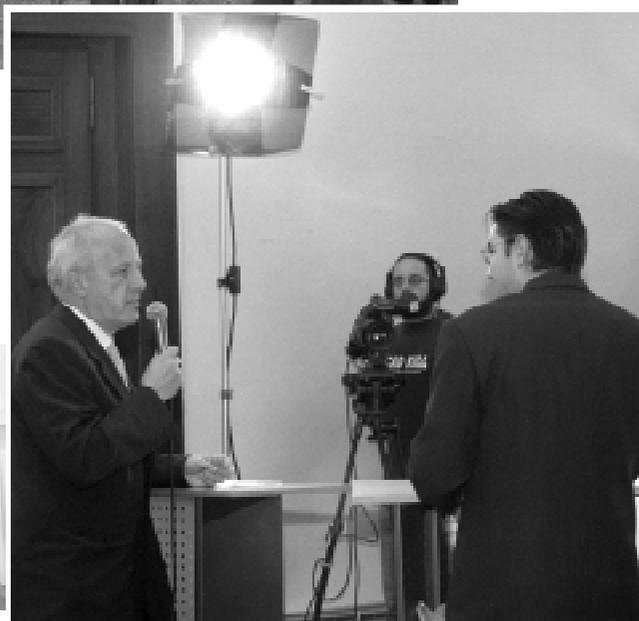
MEMENTO
L'espoir de paix de Käthe Kollwitz **8**



Les journalistes de la radio consultent les graphiques affichés par le SCRIS.



L'équipe du SCRIS au front: Guy François Thuillard, André Probst, Véronica Arrau.



En plus, il y avait une votation cantonale! Charles-Louis Rochat commente le succès du projet de Centre de traitements psychiatrique à Yverdon-les-Bains.

Pour tout savoir

- Tous les résultats du 24 octobre sont présentés sur le site Internet de l'Etat.
- Le SCRIS a publié deux brochures rassemblant les principaux résultats des élections au Conseil national et au Conseil des Etats. Ces brochures sont disponibles au BIC (021/ 316 40 50).

«Je ne suis pas un maître»

Etant enseignante à Morges, je reçois *La Gazette* que je lis volontiers car j'aime être informée.

A la page 6 des postes vacants du N° 47, je vois que l'Etat cherche un conseiller pédagogique primaire. Un peu plus haut, il est mentionné que les postes présentés sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes, alors pourquoi ne pas indiquer qu'on cherche une conseillère pédagogique? Sous activité, je lis: appui pédagogique aux maîtres. Vous savez bien que les maîtresses forment une majorité écrasante au primaire. Pourquoi ne pas les nommer? Je ne suis pas un maître.

Si l'omission du féminin n'avait pas des conséquences graves, je me tairais. Le masculin universel tend à effacer les femmes. (...) L'égalité des hommes et des femmes est inscrite et voulue par la Constitution. Je souhaite qu'elle soit mise en pratique. (...)

Dora Geiser

Une cigarette qui dérange

Au sujet de la photo de première page du numéro Spécial Statut, des réactions:

«J'ai été choquée du choix d'une photo en première page: l'administration hier... pas de problème, celle d'aujourd'hui est ravissante, par contre la cigarette est fort inopportune.

Françoise Bocquet

... Nous déplorons l'image de l'administration d'aujourd'hui montrant une secrétaire consultant son écran d'ordinateur une clope à la main, paquet de cigarettes et cendrier en vue! (...)

Pierre Durussel

Statut: les négociations commencent le 8 novembre

Le 18 octobre dernier, la délégation du Conseil d'Etat aux affaires du personnel a rencontré les représentants des trois associations faïtières FSF, SUD et SSP. Le Conseil d'Etat a confirmé sa volonté de négocier. Les associations ont exprimé leur accord. Les aspects techniques et les modalités de négociation ont été arrêtés entre les parties.

Le 27 octobre, Conseil d'Etat a décidé de la composition de sa délégation chargée de mener la négociation sur le projet de nouveau statut des fonctions publiques

avec les représentants des associations du personnel. Cette délégation comprend Charles Favre, chef du Département des finances, accompagné de Francine Jeanprêtre, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, et Jean-Claude Mermoud, chef du Département de la sécurité et de l'environnement.

Au calendrier, neuf dates ont été arrêtées. Les négociations débuteront le 8 novembre et se poursuivront jusqu'à fin janvier 2000. Selon l'avancement des travaux, de nouvelles dates pourraient être fixées.

Nouvelle déléguée à la communication au DSAS



AFAIRES PUBLIQUES PRESSE

Anouk Farine-Hitz a été désignée par le Conseil d'Etat comme déléguée départementale à la communication du Département

de la santé et de l'action sociale (DSAS).

Née en 1968, M^{me} Farine-Hitz a vécu à Yverdon-les-Bains. Titulaire d'une licence ès lettres de l'Université de Lausanne, elle est engagée à l'Office fédéral de la statistique à Berne en tant que collaboratrice scientifique.

Parallèlement à cet emploi, elle entreprend une formation post-grade à l'Institut des hautes études en administration publique à Lausanne, durant laquelle elle rédige un travail de diplôme consacré à la transparence de la communication officielle. Elle poursuit son parcours professionnel au Service d'information de la Chancellerie fédérale, dès 1996. Elle se consacre notamment à la gestion de projets visant à faire connaître les institutions fédérales au grand public (exposition sur le 150^e anniversaire de l'Etat fédéral, brochure «La Confédération en bref»).

Depuis le 1^{er} novembre, M^{me} Farine-Hitz est responsable de la communication interne et externe du Département de la santé et de l'action sociale.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Joël Christin, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

René Perdrix rejoint l'équipe des NOPS

Dès le 1^{er} novembre 1999, le préfet du District de Grandson, René Perdrix, mettra son expérience et ses compétences au service d'un nouveau projet: il rejoint en effet l'équipe NOPS (Nouvelles orientations de politique sanitaire) du Service de la santé publique. A un taux



PHILIPPE MAEDER

d'activité de 30%, et dans le cadre de sa charge de préfet, René Perdrix est chargé de coordonner la combinaison des approches «réseaux» et «restructurations» dans le Nord vaudois. Pour permettre à René Perdrix d'assumer cette nouvelle mission, le Conseil d'Etat lui a désigné un adjoint en la personne d'Albert Banderet.

PAN



PETITES ANNONCES

Recherche: groupe jazz vocal, répétant à Lausanne le mardi à 19h30, cherche rapidement encore un chanteur motivé et sympa. Tél. 021/616 13 62 (répondeur).
Cherche à louer: apt de 3,5 à 4 pié-

ces, calme + verdure (75 à 80m² minimum) dans petit locatif ou villa. Plein pied ou rez avec petit jardin ou terrasse, proche de Morges. Loyer maximum Frs 1'600.-. Tél.prof. 021/803.08.33.

Jean-Marc Schwab, Monsieur Modernisation à l'Etat de Vaud

L'ancienne DEM (démarche d'économie et de modernisation) a fait peau neuve. Rencontre avec le tout nouveau directeur du volet «modernisation».

— *En tant que nouveau directeur de la Démarche de modernisation, vous portez un œil neuf sur ce qu'il y a à faire pour poursuivre ce processus. Quelle est votre vision d'ensemble?*

— Tout d'abord, je voudrais dire que la modernisation de l'Etat de Vaud est un défi d'une très grande importance; c'est aussi une chance de se trouver au cœur de ce processus. Il est juste de parler de «poursuite» de la modernisation de l'Etat; cela montre bien qu'il s'agit d'un processus continu et non pas d'un projet qui a un début et une fin. Ma vision d'ensemble porte sur plusieurs thèmes que comporte un processus de modernisation. Il y a avant tout la nécessité d'expliquer aux autorités politiques les enjeux et les objectifs d'une telle démarche. Ce sont elles qui doivent en fixer le cadre, les objectifs stratégiques et bien entendu autoriser la poursuite de cette démarche de modernisation. Leur rôle ne s'arrête pas là; sans un soutien politique clairement démontré, les motivations s'étiolent et le risque devient grand d'entrer dans une démarche de modernisation «alibi». On ne peut mener un tel processus contre les gens. Il est indispensable que la majorité des collaboratrices et collaborateurs des services pilotes comprennent tous les avantages mais aussi toutes les responsabilités que comporte une telle démarche. Je saisis chaque occasion pour dire et écrire que tout le monde est gagnant, autorité politique, citoyen-usager-client et services de l'administration.

Enfin, par des démarches qualité, par l'introduction des principes de la Nouvelle gestion politique (NGP) et par les projets de réallocations, l'Etat de Vaud a mis en place des actions qui tendent à une modernisation. Notre rôle sera de faire converger ces actions vers un fonctionnement optimum des services de l'Etat dans le but d'offrir au citoyen-usager-client les meilleures prestations possibles.

— *La NGP, on en parle beaucoup, pouvez-vous la définir en quelques mots?*

— Je veux bien tenter de la décrire en quelques mots, au risque de ne pas en couvrir

tous les aspects. En NGP, il s'agit avant tout de deux choses.

Demander aux autorités politiques de ne plus s'occuper seulement d'input (les moyens), mais aussi et surtout d'output (les prestations). En d'autres termes, demander aux autorités politiques de s'occuper du «quoi» plutôt que du «comment». Que veut-on des services de l'administration, quelles prestations doivent-ils fournir, selon quels critères de quantité, de qualité et à quel coût? Ce n'est pas une perte de pouvoir, mais un déplacement de ce pouvoir de l'input vers l'output.

En échange d'une grande transparence sur les prestations, donner à l'administration une plus grande autonomie de gestion pourvue d'une plus grande motivation.

Il ne s'agit pas d'un chèque en blanc appelé «enveloppe budgétaire», mais d'un ensemble d'outils qui permettent de mettre en place une gestion des prestations (contrat de prestations, plan stratégique, analyse des processus, comptabilité analytique, relevé d'indicateurs, rapports périodiques de gestion, etc.).

— *Votre premier projet vient de passer la rampe du Conseil d'Etat, c'est l'introduction des contrats de prestations qui pourront se généraliser progressivement en cas d'acceptation par le Grand Conseil en décembre prochain. Quelles seraient les prochaines unités qui pourraient bénéficier du contrat? Et pourquoi ont-elles été choisies?*

Je ne peux pas répondre à cette question. Par des discussions informelles, j'ai constaté qu'il y a beaucoup de services et d'entités parapubliques intéressés. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs, il faut d'abord que le Grand Conseil accepte le projet de décret. Puis, comme prévu dans ledit projet de décret, ce sera au Conseil d'Etat de désigner unités et/ou entités pilotes. Ensuite seulement pourrais-je peut-être vous dire pourquoi elles auront été choisies. En conférence de presse, M. Ruey a parlé des musées, de la FAREAS et... de notre «cellule» de modernisation!

Interview d'Isabel Balitzer-Domon



Jean-Marc Schwab et Claude Ruey présentent à la presse la décision du Conseil d'Etat sur les contrats de prestations

La modernisation entre de bonnes mains

En avril dernier, le Conseil d'Etat décidait de diviser la DEM (démarche d'économies et de modernisation) en deux structures distinctes, soit un volet «économies» rattaché au Département des finances et un volet «modernisation» rattaché au Département des institutions et des relations extérieures. C'est face au développement des projets de modernisation et à l'avancement des démarches d'économies que le Conseil d'Etat a jugé nécessaire de dissocier ces deux missions de la DEM.

Le volet «modernisation» forme une cellule autonome, rattachée administrativement à la Chancellerie d'Etat. Cette cellule constitue un véritable centre de compétences en matière de modernisation. Elle coordonne les différentes démarches de modernisation en cours à l'Etat, fonctionne comme un observatoire dans le secteur de la modernisation, assimile et relaye auprès de l'administration une culture moderne du management public et gère des mandats et des projets de modernisation.

Pour la diriger, le Conseil d'Etat a nommé M. Jean-Marc Schwab qui a été durant deux ans chef du projet «Nouvelle gestion publique» de l'administration du canton de Fribourg.

M. Schwab, né le 12 août 1950, est titulaire d'une licence HEC obtenue à Lausanne en 1974. Il est par ailleurs chargé de cours à l'EPFL, activité qu'il poursuivra à côté de ses fonctions à l'Etat de Vaud, prises le 1^{er} septembre dernier. M. Schwab et la cellule modernisation sont situés dans les locaux du BAP. (ibd)

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
1767	Responsable administration et support (Adjoint A, cl. 29-32) 100%	Activité: assurer la conduite d'une division chargée de la gestion de l'administration du personnel, du traitement des salaires, des assurances sociales et de l'informatique du service. Etablir des relations avec les responsables des ressources humaines départementaux. Indispensable: titre universitaire avec 8 ans de pratique professionnelle environ. Solides connaissances en matière de ressources humaines et d'administration du personnel, compétences en matières financière et informatique. Rigueur, précision, capacité de gestion et d'organisation. Aptitude à conduire du personnel.
1776	Adjoint de faculté (Adjoint C, cl. 24-28) 100%	Activité: responsabilité administrative d'une Faculté. Coordonne et supervise les affaires administratives de la Faculté. Assiste un doyen, instruit des dossiers et supervise l'administration du personnel de la Faculté. Gère un secrétariat, participe à des séances, élabore un calendrier annuel d'activités. Prépare, consolide et ajuste un budget. Etablit un horaire de cours, participe à la conception de programmes d'études et assure la responsabilité des sessions d'examens. Assure la mise à jour du règlement de la Faculté et veille à son application. Indispensable: titre universitaire avec expérience de 3 ans environ. Formation et/ou expérience en gestion administrative et budgétaire. Facilité de rédaction et de communication. Bonnes connaissances de l'allemand écrit. Capacité d'adaptation, sens de l'écoute et aptitude à la négociation. Esprit d'analyse et de synthèse, sens des priorités et de l'organisation. Capacité à gérer une équipe. Souhaité: connaissance de la Faculté des SSP ou de l'Université de Lausanne.
1783	Maître d'enseignement professionnel B cl. 22-24 100%	Activité: enseignement pratique et théorique aux apprenti(e) s informaticien (ne) s, médiamaticien (ne) s et aux techniciens (orientation informatique). Indispensable: formation d'ingénieur ETS en informatique ou titre jugé équivalent avec expérience dans les domaines suivants: réseaux (LAN, WAN), systèmes d'exploitation (Windows NT, Linux, etc.) hardware (montage, configuration et dépannage de PC) développement d'applications (méthodologie, Visual Basic, C, C++). L'anglais et l'allemand sont des atouts importants.
1772	Coordinateur dans le domaine des dépendances cl. à déterminer 60%	Activité: vous êtes répondant du Service de la santé publique auprès des institutions subventionnées s'occupant de dépendances. Suivi et coordination des activités des institutions, gestion des subventions, proposition et élaboration de normes de qualité, contrats de prestations et de modules d'évaluation. Participation à l'élaboration d'une politique cantonale en matière de dépendances, suivi de projets, participation à des commissions extra-cantoniales ou fédérales, gestion de dossiers particuliers. Indispensable: licence en psychologie, sciences sociales ou politiques ou en sociologie, ou diplôme d'infirmier en soins généraux ou en psychiatrie avec autorisation de pratiquer, ou diplôme d'assistant social, voire éventuellement médecin. Expérience confirmée dans le domaine de la prévention et/ou prise en charge de problèmes liés aux dépendances, dont une partie dans une position de responsabilité. Capacité de synthèse et facilité de rédaction. Maîtrise de l'informatique, bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais lus. Souhaité: formation complémentaire dans le domaine de la santé publique/santé communautaire. Expérience de gestion, connaissance de l'administration cantonale et des institutions vaudoises bien-venues.
1771	Assistant social (chef de groupe) cl. 21-23 100%	Activité: prise en charge individuelle de mandats tutélaires d'adultes. Evaluation de situations sociales, familiales, socio-professionnelles et sanitaires complexes. Mise en place de dispositifs d'aide adaptés. Indispensable: diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent avec 8 ans de pratique professionnelle environ. Aptitude à travailler de manière autonome, connaissances approfondies de l'organisation cantonale d'action sociale et des dispositions en matière d'aide sociale. Permis de conduire et véhicule nécessaires.
1786	Agent technique de l'audio-visuel (collaborateur technique B) cl. 18-20, 100%	Activité: mise en place, entretien et promotion de moyens audio-visuels. Gestion des vidéos, CD-ROM, DVD et autres multimédias. Maintenance préventive du matériel informatique du réseau médiathèque. Indispensable: CFC jugé utile à l'exercice de la fonction, pratique professionnelle de 10 ans en règle générale ou Maîtrise Fédérale. Compétences en vidéo et traitement numérique des images, en informatique orientée PC et Internet. Aptitudes pour la maintenance de base et le conseil utilisateurs.

1782	Secrétaire cl. 15-18 100%	Activité: assure la gestion financière (budget, comptabilité, salaires du personnel enseignant et administratif, vente de livres) d'une école de 2900 élèves et 150 maîtres. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre équivalent. Esprit d'indépendance. Bonnes connaissances des outils informatiques Word, Excel, PowerPoint, NT, Lotus Notes et Procofiév.
1784	Secrétaire, cl. 15-18 ou Employé(e) principale d'admin., cl. 14-16 100%	Activité: assister le responsable du secteur des contraventions. Gestion et saisie de documents, remplacement de la secrétaire en cas d'absence. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 6 ans en règle générale. Excellente maîtrise du français, connaissances du droit et de l'allemand souhaitées. Sens des responsabilités, précision et rapidité.
1769	Employé principal d'administration cl. 14-16 100%	Activité: travail indépendant au sein d'une petite équipe de secrétaires. Prise de procès-verbaux, archivage, distribution de documents. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec 11 ans de pratique environ. Capacité à rédiger de manière autonome, expérience dans la prise de procès-verbaux, maîtrise des outils bureautiques. Lieu de travail: St-Sulpice.
1774	Employé principal d'administration cl. 14-16 100%	Activité: organisation indépendante, avec l'appui d'une collaboratrice à temps partiel, du secrétariat de la section technique d'un service (7 collaborateurs). Travaux de rédaction, correspondance, tenue de procès-verbaux et constitution de dossiers techniques. Gestion de fichiers, archivage et classement. Facturation et gestion de la centrale téléphonique. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique professionnelle environ. Autonomie, sens de l'organisation, esprit d'initiative, entretient, goût pour les contacts téléphoniques. Bonnes connaissances des outils bureautiques (Word, Excel, base de données), maîtrise du français, aptitude à rédiger de façon autonome. Souhaité: connaissances de l'allemand et de Lotus Notes bienvenues.
1770	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: assure la logistique et le support administratif d'un service chargé d'accueillir des entreprises, de promouvoir le tourisme, de fournir des aides aux collectivités locales et régionales. Gestion de la documentation du service et de dossiers divers. Calcul d'intérêts, tenue du budget annuel et de la comptabilité. Correspondance et travaux de saisie. Remplacement de la secrétaire du service au besoin. Indispensable: CFC d'employé de commerce avec 6 ans de pratique professionnelle au minimum. Maîtrise de données comptables simples, expérience dans la tenue de tableaux de bord, bonnes capacités de rédaction, maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, Powerpoint, Lotus Notes, Internet). Esprit d'équipe, facilité d'adaptation. Souhaité: Connaissances de l'anglais et de l'allemand.
1773	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: travaille au sein d'une petite équipe, assure la mise à jour de l'agenda, gère les dossiers, collabore à l'exécution de décisions judiciaires. Contacts divers avec les établissements pénitentiaires, l'Ordre judiciaire et les administrés. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Intérêt pour les domaines pénal, pénitentiaire et psychiatrique. Bonne maîtrise du français et de l'informatique. Aisance dans les contacts.
1777	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: travail de bureau dans un environnement académique. Accueil et réception du public. Traitement et expédition du courrier. Travaux de dactylographie pour une adjointe et des conseillers aux études. Suivi de dossiers d'étudiants. Gestion des inscriptions et des réservations de salles en période d'examen. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou de bureau ou titre jugé équivalent avec 5 ans de pratique professionnelle environ. Maîtrise de l'informatique et du français. Sens de l'organisation, précision, esprit d'équipe, discrétion. Souhaité: connaissances de base en anglais, capacité à gérer une charge de travail importante. Connaissances d'Internet bienvenues.
1781	Employé d'administration cl. 10-12 50%	Activité: secrétariat, prise et rédaction du courrier, réception des appels téléphoniques et des visiteurs, renseignements courants sur les activités des institutions, gestion du courrier et des paiements, tenue de la comptabilité, saisie informatique des budgets et de travaux scientifiques. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou de bureau ou formation équivalente. Excellente maîtrise du français, anglais oral et écrit, allemand oral courant. Bonnes connaissances en comptabilité, des outils informatiques courants et de Procofiév.



1788	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: secrétariat courant, prise de procès-verbaux de séances, participation à l'organisation d'examens de fin d'apprentissage. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Bonnes connaissances des outils informatiques (traitement de texte et tableur). Esprit d'initiative, précision et discrétion.
1787	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: gestion du central téléphonique de la section, dactylographie de décisions administratives et de lettres-type. Classement et archivage de dossiers. En cas d'absence, remplacement de l'assistante du responsable de section. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Bonnes connaissances en rédaction française et bonne dactylographie. Goût pour le travail administratif varié.
1785	Laborantin(e) cl. 10-12 60%	Activité: analyses des métaux, des résidus de pesticides et des toxines dans les denrées alimentaires. Indispensable: CFC de laborantin(e), en chimie, connaissance des techniques analytiques conventionnelles (chromatographie, spectrophotométrie).
1775	Chauffeur des RN cl. 9-11 100%	Activité: conduit des poids-lourds et engins spéciaux dans le cadre de l'entretien de routes et autoroutes. Effectue des travaux d'entretien (zones vertes, balayage et nettoyage d'ouvrages, curage des canalisations, service hivernal). Pose de signalisations. Indispensable: être âgé de 20 ans au moins. Permis de conduire pour poids-lourds et remorque. Lieu de travail: Bursins Horaires: irréguliers. Intégration à un service de piquet. Particularité: être domicilié dans un rayon de 12-15 km du Centre d'entretien de Bursins.
1768	Employé d'exploitation cl. 4-6 100%	Activité: travail indépendant d'entretien des espaces extérieurs d'un établissement scolaire (pelouses, plate-bandes, cours) et accessoirement des salles de gymnastique. Indispensable: être âgé de 20 ans au moins. Expérience confirmée de l'entretien d'espaces verts. Esprit d'équipe. Avantage: environnement agréable.



Les décisions de la quinzaine

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Egalité de traitement des personnes handicapées

Le Conseil d'Etat a donné sa réponse à une procédure de consultation du Département fédéral de justice et police sur l'égalité de traitement des personnes handicapées. Il s'agit d'un premier tour d'horizon, destiné à alimenter les réflexions de l'autorité fédérale en vue de coordonner divers projets en rapport, notamment, avec l'initiative populaire «Traitement égalitaire des personnes handicapées». Le Conseil d'Etat recense les mesures prises au niveau cantonal dans ce domaine, et exprime son intérêt pour des normes fédérales précises sur les offres de prestations en faveur des handicapés, sur les infrastructures et prestations fournies avec l'aide financière de la Confé-

dération, sur les transports et les communications, ainsi que dans le domaine de la formation professionnelle.

Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021/316 51 45

Règlement sur les stupéfiants: délégation au Médecin cantonal

L'émission des directives fixant les modalités d'autorisation pour le traitement des personnes dépendantes est désormais confiée au Médecin cantonal. Le règlement du 25 mars 1987 sur les stupéfiants a été modifié dans ce sens. Les directives indiquent les modalités d'autorisation pour le traitement à la méthadone et les conditions de remise aux patients sous surveillance du médecin ou du pharmacien.

Eric Toriel, secrétaire de la Commission cantonale de prévention et de lutte contre la toxicomanie, 021/643 68 81

Intervention de la Fondation du Levant dans la campagne sur la prescription d'héroïne

Le député Jérôme Christen a déposé une interpellation sur l'intervention publique de la Fondation du Levant dans le cadre de la votation fédérale sur la prescription médicale d'héroïne. Etant donné que le Centre du Levant bénéficie de subventions

cantonales, le député estime qu'il devrait être tenu à une certaine réserve, et ne pas engager des moyens de propagande dans une campagne de votations. Le Conseil d'Etat indique, dans sa réponse, que la législation ne permet pas à l'Etat de limiter la liberté d'expression d'une telle institution. Il ajoute que, dans le cas d'espèce, les subventions de l'Etat n'étaient pas concernées puisque les frais de propagande étaient couverts par les cotisations des abonnés des «Nouvelles du Levant».

Eric Toriel, secrétaire de la Commission cantonale de prévention et de lutte contre la toxicomanie, 021/643 68 81

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Pratique d'activités sportives extrêmes: le Conseil d'Etat approuve la politique fédérale

A la suite de l'accident de canyoning survenu dans l'Oberland bernois cet été, l'Office fédéral du sport a consulté les gouvernements cantonaux et les a informés de sa politique en matière de pratique de sports extrêmes et à hauts risques tels que le canyoning, le river-rafting, l'hydrospeed, etc. Ce type d'activités n'entre pas dans le cadre



des activités proposées par Jeunesse et Sport (J+S), pour des raisons liées à la sécurité. Le Conseil d'Etat précise que le Service vaudois d'éducation physique et du sport, en accord avec le Service de la formation et de la jeunesse interdit la pratique de ce type d'activités dans le cadre scolaire.

Raymond Bron, chef du Service de l'éducation physique et du sport, 021/316 39 39

Engagement d'un contrôleur de gestion au DIRE

Le Conseil d'Etat a engagé un contrôleur de gestion pour le Département des institutions et des relations extérieures. Il s'agit de M. Roger Schibenegg, 39 ans, qui est au bénéfice d'une vaste expérience comme chef comptable et contrôleur de gestion dans l'économie privée. M. Schibenegg connaît également le secteur public, pour avoir travaillé au service Chancellerie du Département fédéral des affaires extérieures. Après l'engagement de M. Schibenegg, les sept départements de l'administration cantonale disposent désormais de leur propre contrôleur de gestion.

Jean-François Bastian, secrétaire général, 021/316 40 04

Nouveau directeur pour La Tuilière

Le Conseil d'Etat a désigné M. Jacques-Eric Richard au poste de directeur de la prison de La Tuilière à Lonay. Il succédera immédiatement à l'actuel titulaire, M. Gérald Ramel, qui prendra sa retraite à la fin de l'année. M. Jacques-Eric Richard, 46 ans, marié et père de deux enfants, dirige actuellement le foyer de semi-liberté Le Vallon, à Genève. Il est au bénéfice d'une licence en sciences économiques et sociales dont le mémoire était consacré à la prison de Champ-Dollon. Il a complété sa formation en fréquentant l'Institut de police scientifique et de criminologie de l'Université de Lausanne, puis en obtenant un diplôme de l'Université d'anthropologie et de psychologie criminelles de Rouen.

André Vallotton, chef du Service pénitentiaire, 021/316 48 00

Les droits des enfants dans le nouveau droit du divorce seront respectés

Le député PDC Georges Glatz s'inquiétait, dans une interpellation au Conseil d'Etat, de savoir quelles dispositions allaient être prises pour l'application du nouveau Code civil suisse qui entrera en vigueur le 1er janvier 2000, en particulier pour ce qui concerne les modalités d'audition des enfants en cas de divorce de leurs parents. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat précise qu'une formation adéquate des juges amenés à entendre les enfants sera dispensée par le Tribunal cantonal. En outre, l'enfant devra être informé de manière appropriée sur ses droits, en particulier sur celui d'être représenté par un curateur dans le procès en divorce de ses parents. Les dispositions cantonales d'application du nouveau droit fédéral font l'objet d'un exposé des motifs et projet de loi qui doit être soumis au Grand Conseil à la session de novembre.

Me Catherine Piguet, Service de justice et législation, 021/316 45 45

Consultation fédérale sur l'avant-projet de révision du droit de la Sàrl

Le Département fédéral de justice et police a mis en consultation auprès des cantons un avant-projet de révision du droit de la société à responsabilité limitée (Sàrl), afin de l'adapter aux nouvelles mœurs économiques. Le Conseil d'Etat adhère dans son principe à ce projet. Les principales innovations proposées sont les suivantes:

- une plus grande flexibilité dans la transmission des parts sociales,
- une meilleure protection de la société en cas de faillite d'un associé,
- le capital minimum passe de fr. 20'000.- à fr. 40'000.-,
- la suppression du capital maximum de 2 millions de francs,
- la suppression de la responsabilité subsidiaire et solidaire de chaque associé.

L'avant-projet dote ainsi les petites et moyennes entreprises d'un outil juridique performant et moderne adapté à leurs besoins, à savoir une société en capitaux conservant tout de même un caractère personnel suffisamment marqué.

Me Jacques Chabloz, conseiller juridique, Service de justice et législation, 021/316 45 45



Rapport du Conseil d'Etat et projet de loi sur les mesures Table ronde

Le Conseil d'Etat a adopté les rapport et projet de loi sur les mesures Table ronde qui seront soumis au Grand Conseil en décembre prochain. Le projet de loi contient deux modifications légales, soit la loi du 6 décembre 1997 sur l'Université de Lausanne et la loi du 17 novembre 1952 concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels. Le projet de nouvelle loi d'impôt harmonisée, telle que prévu par l'Accord de la Table ronde, fera l'objet d'une proposition ultérieure, dans les délais permettant son traitement en mai prochain par le Grand Conseil.

Eric Birchmeier, Service des finances, 021/316 29 13

Abrogation formelle du plan d'assainissement des finances cantonales

Le Conseil d'Etat a adopté son exposé des motifs sur le projet de budget pour l'an 2000, prévoyant un excédent de charges de 391'348'300 francs. Simultanément, il demandera au Grand Conseil d'abroger le plan d'assainissement des finances cantonales du 16 décembre 1997. Ce plan prévoyait des limites au déficit de l'Etat fixées à 400 millions pour 1999, à 200 millions pour 2000 et à zéro en 2001. Ce plan était virtuellement caduc du fait que le peuple vaudois a refusé le mécanisme de frein à l'endettement qui fondait sa faisabilité politique. La Table ronde du printemps 1999, puis le projet de budget du Conseil d'Etat pour 2000, l'ont effectivement considéré comme caduc. Cependant, le décret y relatif n'avait pas été formellement abrogé. Le Conseil d'Etat propose donc au Grand Conseil de le faire avant l'approbation

du budget 2000, répondant du même coup à une motion du député Bosshard à ce sujet.

Patrick Mariller, chef du Service des finances, 021/316 25 31



Lois sur les armes et matériel de guerre: le Conseil d'Etat favorable aux projets fédéraux

Consulté par Berne sur les mesures de déréglementation introduites dans diverses lois sur les armes, le matériel de guerre, les substances explosives et le contrôle des biens, le Conseil d'Etat estime que les mesures proposées permettront une plus grande harmonisation et une meilleure efficacité dans ces domaines.

F. Vuilleumier, police cantonale, 021/644 80 20



Déclaration des denrées issues de modes de production interdits en Suisse

En réponse à une résolution du député Jacques Chollet, déposée suite aux affaires de poulet à la dioxine en Belgique, de la viande importée des USA et du maïs contaminé par des OGM, le Conseil d'Etat s'est adressé au chef du Département fédéral de l'économie. Il demande ainsi que l'article de la nouvelle loi sur l'agriculture — qui prévoit la déclaration des denrées issues de modes de production interdits en Suisse — soit immédiatement appliqué.

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316 61 98

Les pendulaires vaudois restent imposés dans le canton de domicile

Le 22 décembre dernier, le Conseil d'Etat vaudois a saisi le Tribunal fédéral, afin qu'il tranche le différend opposant les cantons de Vaud et de Genève au sujet de l'imposition des contribuables vaudois travaillant à Genève. Au terme de la délibération publique tenue ce jour, la plus haute instance judiciaire de notre pays a confirmé, à l'unanimité des 5 juges fédéraux présents, sa jurisprudence selon laquelle les salariés sont imposés à leur lieu de domicile.

Les pendulaires vaudois, soit les personnes travaillant à Genève et regagnant leur domicile vaudois tous les jours, continueront donc à s'acquitter de leurs impôts exclusivement auprès de l'Administration fiscale vaudoise. Dès réception des considérants écrits du jugement, une information détaillée sur la procédure à suivre sera communiquée aux pendulaires vaudois ayant reçu un avis d'assujettissement des autorités genevoises. (Com)



La semence ne doit pas se moudre (1942)

Plus jamais la guerre!

La Fondation Neumann consacre une exposition aux œuvres de Käthe Kollwitz. Une femme engagée jusqu'à la fin de sa vie.

Renouant avec une de ses vocations initiales — promouvoir des artistes socialement engagés de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, la Fondation Neumann expose les estampes et sculptures de Käthe Kollwitz sur le thème de la guerre.

Femme et artiste

Au lendemain du premier conflit mondial et de la mort de son fils Peter s'ouvre pour Käthe Kollwitz une période d'intense productivité artistique. Sa détermination pacifiste prend un ampleur qui se traduit par des œuvres qui dépeignent les victimes de la guerre et par un engagement humanitaire marqué. Publiée en 1923, la suite de gravures sur bois intitulée *Guerre* ne montre pas les combats de la guerre immédiate, mais les traumatismes infligés

par le conflit aux parents des disparus ou encore aux mères d'enfants morts.

La figure de la mère

Si bien des œuvres sont marquées par la tragédie de la guerre, Kollwitz est loin d'être une artiste morbide. Aux images de désespoir font écho des estampes dans lesquelles renaît la vie. Cette espérance est souvent perceptible dans la place accordée à la figure de la mère, incarnation de la force vitale qui régénère la famille et la société tout entière.



La veuve (1916)

Un art social

Le titre de l'exposition, *Plus jamais la guerre!* fait référence à une affiche créée en 1924 pour une

manifestation pacifiste. Cette injonction illustre le rôle social que Kollwitz veut assigner à son art: «... je veux agir par mon art, aussi longtemps que je serai capable de travailler».

Vers la fin de sa vie, alors que la 2e guerre mondiale a déjà éclaté, elle réitère son message de paix avec sa dernière lithographie qui emprunte son titre à Goethe: *La semence ne doit pas se moudre* (1942). Véritable testament artistique, l'œuvre résume la philosophie de l'artiste: les fruits des vies humaines ne doivent pas être détruits par la folie meurtrière. **DG**

Jusqu'au 2 janvier 2000 à Gingins (je-ve: 14h à 17h; sa-di: 10h30 à 17h)

Le canton de Vaud se regarde vivre

Le Musée historique de Lausanne, le Musée de l'Elysée et le Musée suisse de l'appareil photographique à Vevey ont lancé, avec l'appui des Retraites populaires, une enquête photographique menée par 17 photographes. Elle se déroulera jusqu'à la fin de l'an 2000 sur le thème *Art de vivre dans le canton de Vaud, entre présent et avenir*.

Autour de ce thème géné-

ral, les sujets de reportage évoqueront aussi bien les mutations de la campagne, les transformations des sites industriels, que la jeunesse, les loisirs, le métissage culturel, les transformations de l'urbanisme, etc. Bref, un zoom complet sur la société vaudoise de cette fin de millénaire.

En 2001, les résultats de l'enquête feront l'objet d'une exploitation publique (expositions, publication). Les tirages seront archivés dans différents musées selon les thèmes traités.

Musique

TML-Opéra, Lausanne. *L'histoire du soldat*, C.F. Ramuz/I. Stravinski – *La Comédie sur le pont*, Bohuslav Martinů. Orchestre de Chambre de Lausanne, dir. Olivier Dejours. Mise en scène Edouard Reichenbach (di 14 novembre à 17h; me 17 novembre à 20h; ve 19 novembre à 20h; di 21 novembre à 17h; ma 23 novembre à 20h).

Conservatoire de Lausanne. Entretien-audition. André Wyss et Véronique Carrot. «L'éloge du phrasé», avec le chœur du Conservatoire (Grande salle). Vendredi 12 novembre, 19h.

Ensemble Psophos. Concert organisé par la Société de musique contemporaine. Lundi 8 novembre, 19h.

Cave Chorus, Lausanne. *Carte bleue à Raymond Court: «Inédit»*. Avec Raymond Court, Yvan Ischer, Jean Bionda, Antoine Ogay, Peter Schmidlin. Vendredi 5 novembre, 21h30.

Château d'Oron. Quatuor Sine Nomine. Œuvres de Haydn et Beethoven. Dimanche 14 novembre, 17h.

Expositions

Espace Arlaud. *Perspectives romandes 2: 12 positions artistiques contemporaines*. Jusqu'au 31 décembre (me-ve 12h-18h; sa-di 11h-17h).

Fondation L'Estrée, Ropraz. *Sculptures de Simone Mayor. Dessins de Denise Muller*. Jusqu'au 28 novembre (tous les jours sauf mardi, 14h-19h).

Hôtel de Ville, Yverdon. *Amphores – Jarrés et cie*. Jusqu'au 19 décembre (ma-di 14h-18h).

Théâtre

Théâtre 2.21, Lausanne. *Le square*, de Marguerite Duras. Mise en scène Daniel Carel. Du 9 au 28 novembre (ma-sa 20h30; di 18h30).

Théâtre Arsenic. *Hommage au théâtre*, de et par Peter Wyssbrod. Jusqu'au 6 novembre (ma-me-sa 19h; je-ve 20h30; di 17h).

Théâtre de Vevey. *La controverse de Val-ladolid*, de Jean-Claude Carrière. Mise en scène Jacques Lassalle. Lundi 8 novembre, 20h.

Conférences

Château d'Oron. *Le passé des uns et la mémoire des autres*, par Jean-François Bergier. Mercredi 10 novembre, 19h15.